

LA HALLE

Chaussures & Maroquinerie

NEGOCIATIONS ANNUELLES
OBLIGATOIRES
2017

2ème Proposition de la direction
08/12/2016

Direction des Ressources Humaines

Négociations annuelles : Deuxième proposition de la direction

Frais de repas

Périmètre Dépôt : Primes de panier au 1er février 2017

Le panier de jour est porté à **4,40€** contre 4,10€ précédemment.

Le panier de nuit est porté à **5€** contre 4,90€ précédemment.

Périmètre Magasins :

La valeur faciale des Titres Restaurant est portée à **6,50€** à partir des TR distribués au titre du travail effectué en février 2017

- La participation de l'employeur est fixée à **3,64€**
- La participation du salarié est fixée à **2,86€**

Négociations annuelles : Deuxième proposition de la direction

Aide aux personnes handicapées : Ticket CESU Handicap

La direction propose de reconduire le dispositif de financement des chèques emploi service Handicap *et d'élargir les bénéficiaires potentiels*

RAPPEL

Bénéficiaires

Les salariés de l'entreprise reconnus handicapés

Les salariés de l'entreprise reconnus en invalidité

Montant et utilisation des chèques

L'entreprise finance des chèques pour une valeur de **350 euros par bénéficiaire et par an**.

Les tickets CESU permettent au bénéficiaire de payer des services tels que :

Ménage, repassage, garde de jour ou de nuit, assistance administrative à domicile, livraison de courses à domicile, aide à la mobilité...

Pour les bénéficiaires

LA HALLE Les tickets CESU ne donnent lieu à aucune cotisation ni impôt.

Négociations annuelles : Deuxième proposition de la direction

Conditions de travail

Dépôt d'Issoudun :

Poursuite de la négociation commencée en 2016 et entrant dans le champ des conditions de travail et plus spécifiquement de la prévention des troubles musculo squelettiques

Magasins :

Reconduction du dispositif prévu à l'accord NAO 2015, à savoir:

La mise en place d'une enveloppe pluriannuelle d'investissement afin de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs de l'établissement Magasins.

= 110 K€ sur les années 2017 à 2019.

L'utilisation de cette enveloppe d'investissement sera regardée avec le CHSCT semestriel regroupant notamment les secrétaires des 5 CHSCT Magasins

Négociations annuelles : Deuxième proposition de la direction

Congés pour évènements familiaux

Harmonisation des jours de congés évènements familiaux accordés dans le cadre du mariage ou de la conclusion d'un Pacte Civil de la Solidarité (PACS) du salarié soit :

4 jours ouvrables si ancienneté du salarié < 1 an d'ancienneté

1 semaine si ancienneté du salarié \geq 1 an d'ancienneté

Négociations annuelles : Deuxième proposition de la direction

Bons paires de chaussures

- **Périmètre Magasins et Dépôt**

Rééquilibrage des valeurs des bons distribués au regard des montants utilisés :

Valeur totale sur un an : **180 €** (vs 165 €)

Bon Printemps Eté : 80 € (vs 65 €)

Bon Automne/Hiver : **100 €** (vs 100 €)

- **Périmètre Siège**

Le bon paire de chaussure attribué aux Employés du Siège est porté à **90 €** (vs 80).

- **Conditions d'utilisation :**

Possibilité de choisir 2 paires de chaussures en un seul passage en caisse

- **Bénéficiaires :** Modification de l'ancienneté Groupe requise afin de permettre aux nouveaux entrants notamment sur le mois de Septembre de bénéficier de ces bons

= Salariés totalisant au moins 5 mois d'ancienneté (vs 6 mois) et en activité à la date :

- du 31 août pour le bon « automne-hiver »
- du 28 février pour le bon « printemps-été »

Négociations annuelles : Deuxième proposition de la direction

Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

La Direction s'engage à :

- ouvrir une négociation avec les organisations syndicales représentatives sur la diversité et l'égalité professionnelle avant la fin du mois de janvier 2017;
- traiter du thème des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes lors de cette négociation

Prime variable sur chiffre d'affaires

La Direction s'engage à :

- ouvrir une négociation avec les organisations syndicales représentatives sur ce sujet avant la fin du mois d'avril 2017

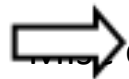
Prime Annuelle sur Objectifs

La Direction s'engage à porter le potentiel de PAO à 10% pour les Agents de maîtrise de l'établissement Dépôt

Négociations annuelles : Deuxième proposition de la direction

Droit à la déconnexion des salariés

L'article 55 de la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 *relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels*) prévoit la « Prise en compte des contraintes que font peser sur les salariés les outils numériques qui sont mis à leur disposition par l'employeur (article L.2242-8, 7°, du code du travail) ».



en place d'un groupe de travail courant 2017 ayant pour objet l'élaboration d'une note d'information à destination de l'ensemble des collaborateurs en vue d'assurer le respect des temps de repos et de congé ainsi que de la vie personnelle et familiale.